



# DISCOURS du TRÔNE

*Première session de la  
55<sup>e</sup> législature du  
Nouveau-Brunswick*



L'honorable  
Marilyn Trenholme Counsell,  
lieutenant-gouverneur

New  Nouveau  
**Brunswick**  
C A N A D A

le 29 juillet 2003

## Discours du trône 2003

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

J'ai l'honneur et le privilège de vous accueillir à la première session de la 55<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick.

Au nom de l'Assemblée, je souhaite la bienvenue à l'hon. Bernard Lord, premier ministre du Nouveau-Brunswick. Je souhaite aussi la bienvenue au chef de l'opposition officielle, à la chef du Nouveau Parti Démocratique, à notre nouveau président de la Chambre et aux personnes récemment élues à l'Assemblée législative.

Le 9 juin, les gens du Nouveau-Brunswick ont porté au pouvoir le parti de leur choix. Votre gouvernement accepte le mandat et les responsabilités qui lui ont été confiés.

Par ailleurs, votre gouvernement s'en remet à la décision qu'ont du même coup prise les gens du Nouveau-Brunswick — celle d'élire une Assemblée législative plus équilibrée — et invite tous les députés à collaborer à la conduite des affaires publiques. Votre gouvernement s'engage à faire oeuvre de coopération afin que l'Assemblée soit efficace pour les gens du Nouveau-Brunswick et il appelle l'ensemble des députés à en faire autant.

À l'occasion des élections, votre gouvernement a sollicité et reçu un deuxième mandat que lui ont valu ses politiques et sa plate-forme intitulée *Nouveau-Brunswick : Visons plus haut. Allons plus loin.*, dont le thème est la prospérité : Bâtir la prospérité, Partager la prospérité et Entretenir la prospérité.

La session qui commence marque le début de la mise en oeuvre de la plate-forme de votre gouvernement, visant à créer une plus grande prospérité pour les gens du Nouveau-Brunswick grâce à une série d'initiatives et de mesures législatives, stratégiques et financières.

En ce sens, la première session de la 55<sup>e</sup> législature a été convoquée à ce moment-ci en vue de deux objectifs immédiats : étudier un projet de loi portant réduction, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet, des tarifs d'assurance automobile pour les conducteurs et conductrices du Nouveau-Brunswick et constituer divers comités parlementaires.

Dans la foulée des initiatives déjà prises et en place afin que l'assurance automobile soit plus abordable, équitable et accessible pour les gens du Nouveau-Brunswick, un nouveau projet de loi modifiant la *Loi sur les assurances* sera déposé.

Le projet de loi fera obligation à toutes les compagnies d'assurance actives au Nouveau-Brunswick de déposer de nouveaux tarifs d'assurance automobile d'ici au 15 août 2003 et de justifier ces tarifs devant la Commission des entreprises de service public. Les compagnies qui ne déposeront pas de nouveaux tarifs d'ici à la date butoir seront réputées avoir déposé des tarifs inférieurs de 20 % aux tarifs qu'elles pratiquaient avant le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Le projet de loi exigera aussi que toutes les compagnies d'assurance remboursent les consommateurs et consommatrices admissibles du trop-payé en primes, et ce, en proportion des nouveaux tarifs réduits et dans les 45 jours suivant l'approbation de leur nouveau tarif par la Commission des entreprises de service public.

Afin d'assurer que les consommateurs et consommatrices profitent rapidement des changements de tarifs, les compagnies pourront pratiquer avant l'audition de leur demande par la Commission des entreprises de service public les nouveaux tarifs réduits qu'elles proposent. Des dispositions seront aussi incluses pour souligner la nécessité, pour la Commission des entreprises de service public, de statuer en temps utile en ce qui a trait à l'approbation des nouveaux tarifs réduits pour les consommateurs et consommatrices.

Le projet de loi bloquera les nouveaux tarifs réduits pendant une année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003, afin que les consommateurs et consommatrices profitent d'une plus grande stabilité des tarifs.

Le projet de loi établira des règles additionnelles exigeant des compagnies d'assurance qu'elles s'acquittent de leurs obligations envers les consommateurs et consommatrices, sous peine d'amendes et d'autres sanctions appropriées.

Étant donné l'importance du projet de loi pour les gens du Nouveau-Brunswick, il sera demandé à la Chambre d'accélérer l'étude de la question et d'ainsi faire profiter rapidement et efficacement les gens du Nouveau-Brunswick des tarifs réduits d'assurance automobile, tel que le prescrira le projet de loi. Votre gouvernement a déjà offert sa coopération aux membres de l'opposition à l'Assemblée législative pour y arriver, en faveur des gens du Nouveau-Brunswick.

Le renforcement du rôle des comités parlementaires est un engagement clé de la plate-forme du gouvernement.

Le Comité spécial de l'approvisionnement en bois sera constitué à l'Assemblée législative afin d'examiner les possibilités et stratégies soulevées par le rapport de Jaakko Pöyry en ce qui concerne l'augmentation de l'approvisionnement en bois au Nouveau-Brunswick et d'aborder des questions connexes avec lesquelles l'industrie forestière doit composer.

Le comité sollicitera des avis et recueillera des données sur l'industrie forestière et conseillera le ministre des Ressources naturelles et l'Assemblée sur les options qui s'offrent quant au maintien, à la durabilité et au développement de cette industrie hautement importante pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Pour faire ressortir l'importance que votre gouvernement accorde à la qualité de l'éducation et des soins de santé dispensés à la population du Nouveau-Brunswick, il sera demandé à l'Assemblée législative de conférer au Comité spécial des soins de santé et au Comité spécial de l'éducation le plein statut de comités permanents ainsi que des mandats de grande portée.

Votre gouvernement fournira aussi des détails sur d'autres questions de politiques d'intérêt public et de programmes qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Que la divine Providence vous guide dans vos délibérations. Merci.